GUIDE D'UTILISATION
POUR LES INSCRIPTIONS SUR INTERNET

Se connecter sur le site de la commune
https://www.saintgeniesdefontedit.fr/cantine/

La page d'identification va s'afficher, vous devrez alors saisir l'identifiant et le mot de passe qui vous a été communiqué par le service périscolaire de la commune.

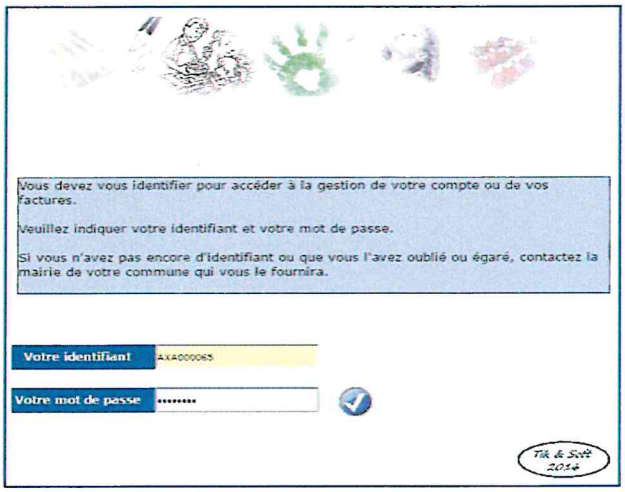

Si votre identification est validée vous accéderez à votre espace famille.

Sur cette page vous aurez la liste des prestations validées pour chacun de vos enfants.
Les paiements enregistrés et le solde de votre compte famille.
Vous pourrez imprimer l'état de votre compte en cliquant sur le lien « Imprimer pdf ».

C'est à partir de cette page que vous pourrez effectuer vos paiements, vos réservations…

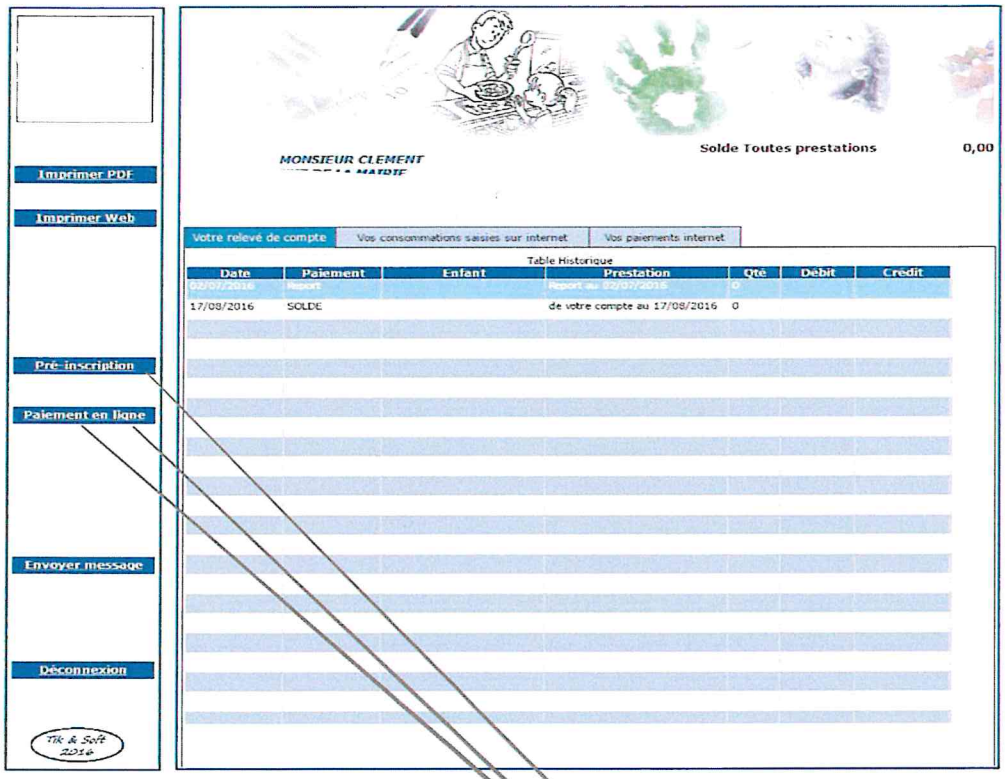

Plusieurs choix se présentent :

- ☐ Vous voulez acheter des repas sans choisir des dates de consommation Cliquez sur le lien Paiement en ligne

- ☐ Vous voulez régulariser votre compte
  Cliquez sur le lien Paiement en ligne

- ☐ Vous voulez inscrire vos enfants à la restauration scolaire
  Cliquez sur le lien Pré-inscription

La Pré-inscription

La page suivante s'affiche :

- Je choisis ma prestation
- Le nom de mon premier enfant s'affiche ainsi que le calendrier avec toutes les dates de la période « ouverte ».

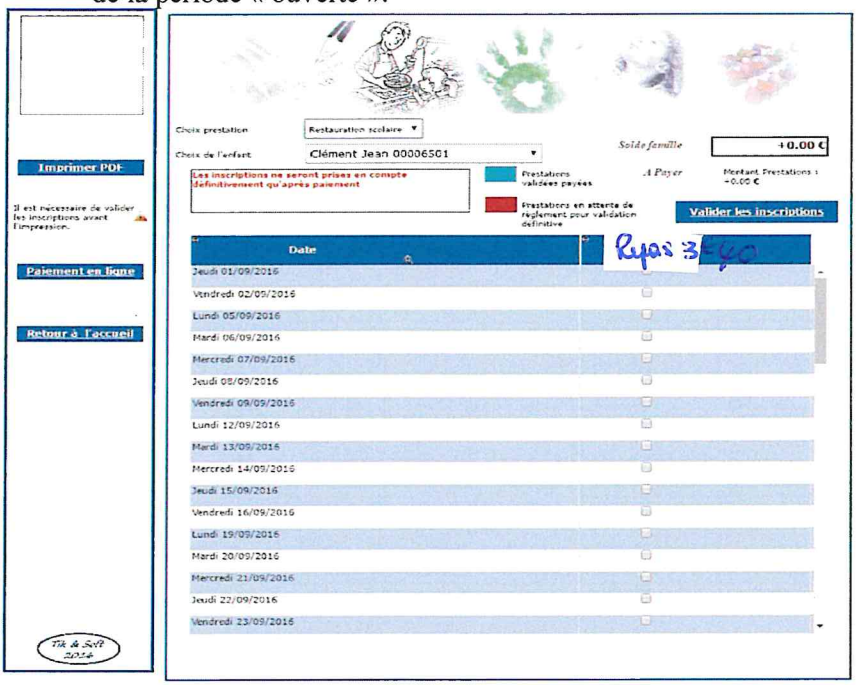

- Il me suffit alors de cocher tous les jours pour lesquels j'ai décidé d'inscrire mon enfant à la cantine. (Comme dans l'exemple ci- dessous)

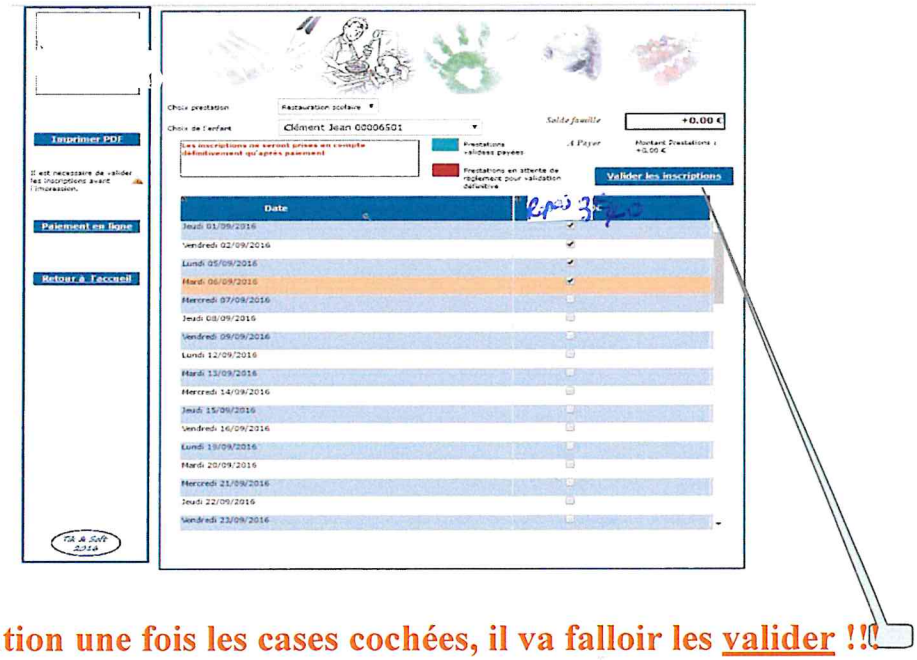

Mais attention une fois les cases cochées, il va falloir les <u>valider</u> !!!

- Les inscriptions une fois validées apparaîtront avec un fond rouge

La page ci-dessous montre que mes inscriptions sont validées, mais pas de façon définitive.

Comme vous pouvez le lire, ces inscriptions ne seront prises en compte de façon définitive qu'après paiement.

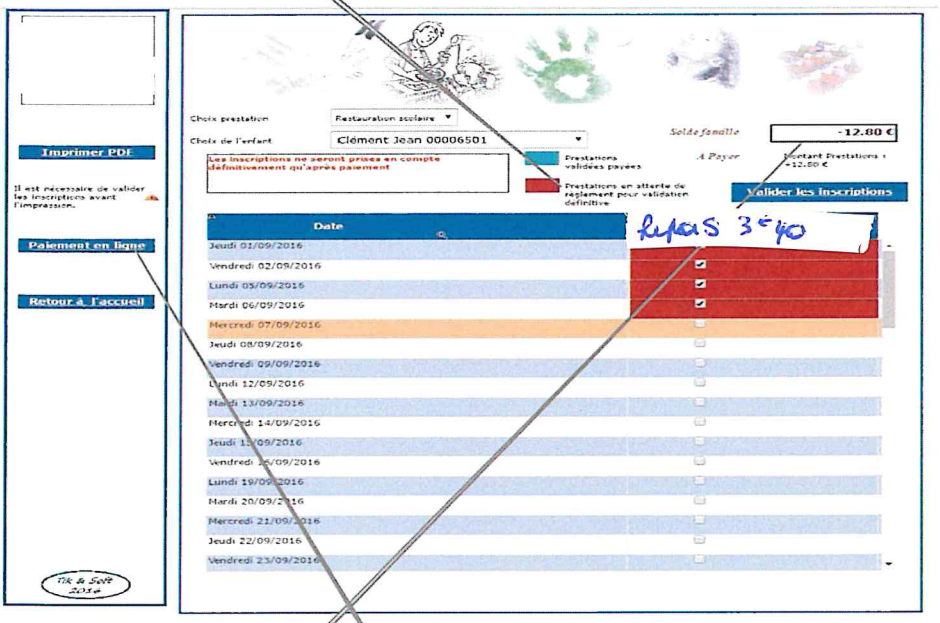

Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez changer d'enfant en sélectionnant celui-ci dans la liste et cocher les jours. Pensez à valider après avoir coché.

Durant toute cette phase le solde de votre compte va évoluer, il est affiché à droite de la page.

Le Paiement

Vous avez terminé vos réservations. **Vous devez alors payer le montant indiqué dans le solde de votre compte pour valider de façon définitive vos inscriptions.** Cliquez sur le lien « paiement en ligne »

- Si votre compte famille est positif, soit vous avez déjà fait un paiement sans réservations, soit vous avez annulé (dans les temps) des repas réservés et payés, le programme tiendra compte de ce solde et vous demandera de payer uniquement la différence.

- Si votre compte famille présente un montant supérieur au montant de vos réservations, il s'agit de dettes antérieures que vous devez solder.

La page du paiement en ligne reprend le solde à payer.

Il n'est pas possible de modifier le montant par un montant inférieur à celui affiché.Seul un montant supérieur ou égal à celui affiché sera accepté. Les paiements en ligne ne pourront pas être inférieurs à 15,00 €.

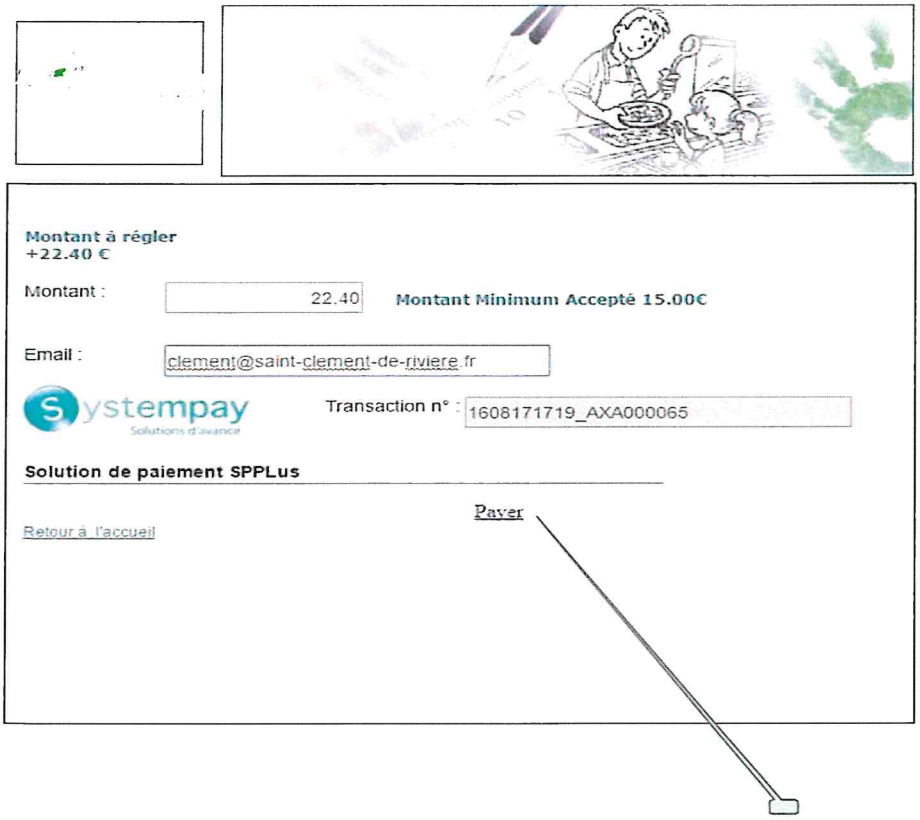

Cliquez sur le lien « Payer » pour effectuer le paiement.
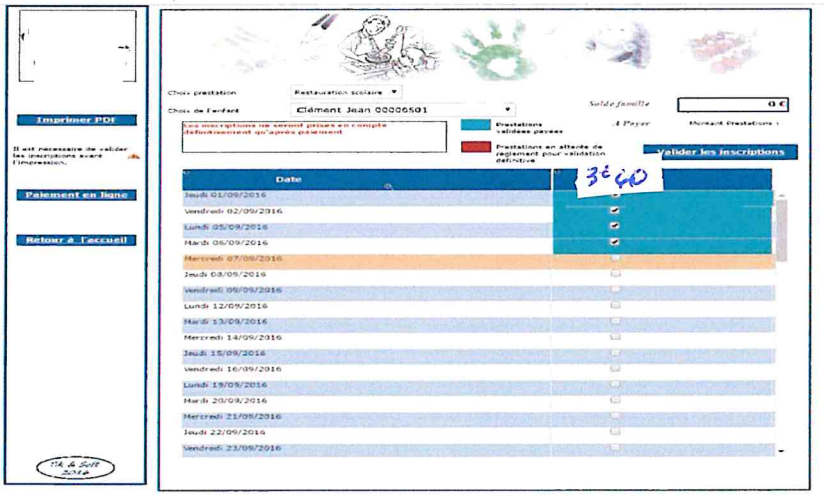
Après paiement si vous retournez sur les pré-inscriptions, les cases cochées seront sur fond bleu « validées de façon définitive ».